

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 08/10/2020

Date d'affichage : 08/10/2020

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Rémi ROLLIN, Virginie LEGER, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Renaud MAURER, Christine GRUERE-DUBREUIL,

Secrétaire de séance : M. Frédéric LECLERCQ

Absents excusés : Mme Loren PARIS

Procurations :

✚ Mme Loren PARIS à Mr Hervé DUMOULIN

oOoOoOoOo

I – ONF - Inscription à l'état d'assiette – Destination des coupes affouages 2021

Vu les articles du Code forestier,

Vu le décret n° 2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3eme alinéa de l'article L 214-5 du Code Forestier,

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière

Vu les articles 12,14 et 15 de la Charte de la Forêt communale,

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite :

✚ **L'inscription à l'état d'assiette 2021 (coupes non réglées) :**

Parcelles	Surface (ha)	Types de coupe
22	0.87	1ère éclaircie
23	1.29	1ère éclaircie
26	2.18	1ère éclaircie
30	0.40	1ère éclaircie

✚ **Le report du passage en coupe pour les parcelles :**

Parcelles	Surface (ha)	Types de coupe	Délai	Justificatif
6	2.44	TSF	2026	Raison Commerciale

Décide :

✚ La destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

Valide :

- ✚ Le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour la coupe n° 22,23 26, 30 et pour les produits mise en vent façonnés (vente publiques et/ou en ventes simples de gré à gré)
- ✚ Il mandate l'ONF, pour les ventes de gré à gré, afin de mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires. Essences concernées PINS NOIRS ET CEDRES et volume approximatif envisagé 150 m3.

Par cette validation, le Conseil accepte la vente groupée conclue en application de l'Article L 214-6 du Code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF.

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2eme mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF. En cas de ventes et exploitations groupées, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention nécessaire à sa mise en œuvre.

Accepté :

- ✚ Sur son territoire communal relevant du régime forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

Interdit :

- ✚ La circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

Autorise :

- ✚ Le Maire à signer tout document afférent.

II – SICECO – Programme d'enfouissement des réseaux

Suivant la dernière réunion du Conseil, le Maire a sollicité l'avis du représentant du SICECO afin de connaître les démarches pour déposer un dossier de demande d'enfouissement des réseaux dans le village.

Le Maire présente au Conseil les réseaux prioritaires à enfouir afin de définir les priorités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✚ Souhaite engager une demande auprès du SICECO afin de déposer un dossier au titre de l'« enfouissement des réseaux » dans le village.
- ✚ Défini les priorités des zones à enfouir

Le Maire précise que suivant la demande qui sera adressée au SICECO, le dossier suivra une procédure administrative en fonction du nombre de demandes enregistrées au SICECO.

III – Projet de sécurisation : Route des Vergelesses

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il s'avère nécessaire d'établir un projet de sécurisation afin de réduire la vitesse.

Une prise de contact avec les services du Conseil Départemental de Côte d'Or en charge de la voirie sur la portion de route située « Route des Vergelesses » est en cours.

Un plan sera transmis aux services du Conseil Départemental indiquant des « chicanes » ou autres matérialisations à envisager.

Les Services du Conseil Départemental engageront une étude suivant notre demande pour réduire efficacement la vitesse tout en respectant les normes imposées par la réglementation routière.

IV – Repas de fin d'année des Aînés

En raison des normes sanitaires imposées par la Covid, le Conseil Municipal ne souhaite pas que le traditionnel repas de fin d'année pour les Aînés soit organisé à la Salle Pavelot.

Afin de maintenir un lien social nécessaire en cette fin d'année, le Conseil souhaite que des restaurants proches de Pernand soient sollicités afin de pouvoir accueillir par groupe de 6 (suivant les normes gouvernementales) les Aînés du village.

A l'issue de cette consultation le Conseil décidera lors de la prochaine réunion s'il sera possible d'envisager cette solution.

Suivant la procédure habituelle, des colis seront distribués par les membres du Conseil aux personnes ne pouvant se déplacer.

V – Compte rendu des réunions :

+ Salle Pavelot :

Le Maire informe les membres du Conseil que la dérogation déposée auprès des services de la DDT concernant l'accessibilité de la Salle est accordée. Il reste en attente l'avis du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) sur le désenfumage du caveau.

+ ONF :

Le Conseil Municipal s'est rendu dans la forêt communale en présence de Mr Daknoff, représentant ONF, afin de comprendre les enjeux de la forêt de Pernand et les projets à envisager.

+ Agence Postale Communale :

Le Maire s'est rendu avec Florence Richet, Gérante de l'Agence Postale Communale, à une réunion d'information sur les perspectives des services de La Poste et son avenir.

La Direction Régionale de La Poste réaffirme que celle-ci est un service public lié avec l'Etat. Sa présence ne sera pas remise en question. L'objectif est de prévoir de nouveaux services à la population afin de répondre aux besoins actuels notamment en prévoyant un « guichet unique de services ».

+ Association des Climats de Bourgogne :

Le Maire, accompagné de Conseillers, a rencontré les représentants de l'Association afin d'évoquer les accompagnements sur les projets futurs dans le village : restauration du patrimoine existant

+ Associations du Village :

Une réunion s'est tenue à la Salle Pavelot en présence des membres du Conseil Municipal et des représentants de l'ensemble des Associations du village afin d'évoquer les projets futurs, la collaboration avec la Municipalité.

Le Maire a informé que la municipalité met en place «La Gazette de Pernand» pour informer les habitants sur la vie du village mais également pour promouvoir les projets des Associations dans un unique document.

VI – Divers :

+ Mme Loren Paris s'est entretenue avec les cantonniers afin d'envisager les futures plantations. Les végétaux vivaces et peu demandeurs d'arrosages sont privilégiés.

+ Salage de la voirie : le plan de salage durant la période hivernale est établi suivant des zones attribuées aux conseillers.

Fait et délibéré